La confiance peut sauver l'avenir

APPRENTIS D'AUTEUIL

OCEAN INDIEN

Association affiliée à la Fondation d'Auteuil, Apprentis d'Auteuil Océan Indien porte ses missions et ses engagements au service des jeunes et des familles en situation de fragilités, à La Réunion et plus largement dans l'Océan Indien, depuis 1975.

Lechat Ronan Photographe

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

2020

SOMMAIRE

Rapport moral 3

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2020 7

Rapport moral 2020

L'année 2020, marquée par la crise épidémique et ses conséquences, a demandé un important effort d'adaptation des équipes éducatives à cette situation inédite. Adaptation aux exigences de respect des mesures barrières dans le quotidien des enfants et des jeunes, mais surtout adaptation à une distanciation physique qui a pu rendre difficile le maintien du lien éducatif. Il a donc été nécessaire d'imaginer tous les moyens alternatifs pour le faire vivre à tout prix : contacts téléphoniques réguliers, apprentissage des réseaux sociaux, soutien à la mise en œuvre de l'enseignement à distance, etc.

En protection de l'enfance, les personnels de la MECS ont montré beaucoup d'engagement à organiser la vie dans les services pendant les périodes de confinement : animation de projets, soutien scolaire, nouvelles règles de fonctionnement collectif, débats sur la situation sanitaire, puis pendant les périodes de déconfinement : retour en établissement scolaire, travail avec les familles, capitalisation d'expérience sur la base des forces et des fragilités que la période de confinement a révélées.

En formation professionnelle et insertion, la communauté éducative a été confrontée à la nécessité d'enseigner à distance puis à faire preuve de la plus grande adaptabilité pour conjuguer présentiel et distanciel. La forte mobilisation d'une grande partie des enseignants a permis de limiter les effets négatifs de ce contexte assez chaotique sur des jeunes déjà bien fragiles, et en peine avec l'enseignement.

Cela a révélé également l'insuffisance de notre équipement informatique, une grande méconnaissance des outils on-line de la part des personnels, et donc la nécessité d'une véritable mise à niveau tant technique que pédagogique.

Des initiatives très intéressantes cependant ont émergé dans les dispositifs d'insertion, avec la conception de capsules (logiciels) utilisables sur téléphones portables, afin de maintenir un lien pédagogique avec les jeunes non équipés d'ordinateurs.

Sur le champ du soutien aux familles, la créativité a été à l'œuvre pour soutenir les familles recluses dans des logements étroits : visites régulières, fabrication de masques, communauté WhatsApp pour échanger sur les joies et les peines, le soutien scolaire, et les recettes de cuisine.

Cette période très particulière n'a pourtant pas empêché les équipes à poursuivre le développement de l'action de l'association, tant sur le plan quantitatif (le nombre de jeunes accompagnés) que qualitatif (la pertinence et la qualité du projet éducatif).

Les avancées du projet de relocalisation du lycée professionnel Saint François-Xavier au Port

La hausse de l'effectif constaté pendant l'année scolaire 2019-2020 ne s'est pas confirmée à la rentrée d'aout 2020. En effet, les différentes restrictions sanitaires imposées n'ont pas permis à l'équipe de direction de réaliser les journées portes ouvertes indispensables à faire connaitre notre établissement et son projet éducatif spécifique. L'effectif stagne donc à 200 élèves, et il est à craindre que nous perdions encore un ou plusieurs postes d'enseignant. Il est donc apparu à toute la communauté éducative, et à son directeur nouvellement nommé, la nécessité de répondre à l'urgence de cette relocalisation.

L'essentiel du travail de l'année aura consisté en une conception d'un schéma-directeur du campus de formation professionnelle dans toutes ses phases, une conception architecturale répondant aux

besoins des élèves du lycée et des jeunes des dispositifs d'insertion, les travaux de la phase 1 du campus dans le bâtiment Semader de la plateforme de l'Oasis, et la préparation de la cohabitation des équipes du lycée et du pôle insertion pour une rentrée dans les murs en janvier 2021. Un investissement de 500 K€ aura été réalisé pour cette première phase de rénovation et d'adaptation du bâtiment aux besoins d'éducation et de formation.

Le pôle insertion en rythme de croisière

Les équipes des dispositifs insertion ont poursuivi leur travail de maillage avec les acteurs associatifs du territoire du Port et de Saint-Louis : associations de prévention, clubs sportifs, CCAS, établissements scolaires, ainsi que de « sourcing » direct des jeunes dans leurs quartiers.

- Boost insertion : le dispositif a accompagné une trentaine de jeunes sur l'année. Pour s'adapter à leurs besoins et à leur situation, l'équipe éducative a fait évoluer de façon qualitative le contenu d'accompagnement : parcours orange « s'explorer et s'épanouir », parcours bleu pour faire émerger le projet professionnel, et projet « fil rouge » autour de la création d'une mini-entreprise. Il est apparu nécessaire de renforcer la composante de personnalisation du parcours, compte-tenu de l'hétérogénéité des jeunes, et pour faciliter les entrées et sorties permanentes.
  Il est à noter le succès du projet d'ascension du Piton des neiges pour une dizaine de jeunes heureux de quitter pour quelques jours leur environnement portois, et surpris de leur propre capacité à se dépasser.
- Après la mise en œuvre d'un dispositif Skola vente pour 20 jeunes dans une boutique-école du Centre commercial Cap Sacré Cœur au Port, un autre dispositif du même type « Skola commerces de proximité » a été conçu pour la formation de 14 jeunes aux métiers de la vente en boutique, grâce à la participation de 11 commerçants portois. Il leur a permis d'obtenir le titre professionnel « Employé Commercial en Magasin ». Le taux d'insertion dans l'emploi pour ces jeunes a été globalement en phase avec les engagements initiaux : environ 60 %, en dépit des difficultés économiques rencontrées par les entreprises confrontées au ralentissement économique général.
- Le dispositif pour les publics dits « invisibles » à Saint-Louis, en partenariat avec l'Ecole de la 2ème chance, a progressivement intégré chacun des 3 quartiers qui lui était dévolu (ZAC Avenir, Bois de nèfles-Coco, Roches Maigres), rencontré environ 70 à 80 % des jeunes non identifiés par les dispositifs de droit commun, tissé les liens avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi, et conçu des solutions pour chaque jeune rencontré. Il faut noter la forte mobilisation des acteurs publics de Saint-Louis autour de ce projet, signe de sa pertinence et de son impact.

L'ouverture de la Maison des familles à Saint-Pierre

La qualité du travail réalisé à la Maison des familles de La Source et les bienfaits manifesté par les familles elles-mêmes, ont conduit à envisager le déploiement du programme sur Basse-Terre à Saint-Pierre, avec le soutien de la CAF et de la Ville. Une ancienne crèche, idéalement placée au sein d'un parc boisé, a été reconvertie en une Maison des familles, rapidement fréquentée par les familles de ce quartier. La rapide intégration du dispositif dans le maillage des acteurs sociaux du territoire a été fortement aidée par la qualité du recrutement réalisé pour l'équipe qui assure l'animation.

Les sortants de l'ASE

Comme d'autres acteurs de la protection de l'enfance, nous avons mis en évidence que le point faible de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) était sa difficulté à préparer les jeunes à l'arrêt de leur prise en charge par le Conseil départemental à leur majorité. C'est pourquoi nous avons souhaité travailler sur deux axes : le premier à une préparation à la sortie du jeune un peu avant sa majorité - ou le cas échéant au passage de la majorité pour certains jeunes majeurs - et le deuxième à l'adaptation au contexte réunionnais du dispositif La Touline conçu par Apprentis d'Auteuil pour accompagner à l'insertion tout jeune de 16 à 29 ans ayant fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance.

- Les appartements éducatifs : la MECS a ouvert deux appartements sur le territoire de Saint-André/Saint-Benoit, afin d'y héberger et accompagner éducativement les jeunes issus de l'Accueil Saint-Benoit prêts et désireux d'expérimenter une véritable autonomie. Le dispositif, encore mal connu par les travailleurs sociaux, peine encore à trouver son public, malgré la pertinence de l'approche éducative.
- La Touline : une présentation du dispositif a été faite au Conseil départemental pour obtenir son soutien financier dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, et un partenariat a été noué avec le Maillon, association d'anciens de la protection de l'enfance, membre du réseau de l'ADEPAPE, partenaire d'Apprentis d'Auteuil au niveau national. Le dispositif bénéficiera, pour se constituer, de l'expérience précieuse acquise par la Maison Saint-Joseph dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des anciens d'Apprentis d'Auteuil à La Réunion.

L'international à distance

La situation sanitaire mondiale a réduit drastiquement les possibilités de déplacements sur les différents territoires de l'Océan indien. Les 3 premiers mois de l'année 2020 auront cependant permis de concrétiser un partenariat formel avec l'association Maeecha aux Comores d'une part, et Dogodogo en Tanzanie d'autre part.

La première est déjà un compagnon de route d'Apprentis d'Auteuil Océan Indien depuis quelques années. Les tentatives de constituer des projets communs, en particulier au profit des jeunes Comoriens expulsés de Mayotte, n'auront pas véritablement abouti jusqu'à présent. La formalisation du partenariat avec cette association a donc vocation à consolider les liens et à les concrétiser par des projets dans le domaine de la remobilisation, de l'insertion et de l'auto-entreprenariat des jeunes de 16 à 29 ans, ainsi que sur la capitalisation d'expérience dans le domaine du développement local social, que Maeecha met en œuvre à Anjouan et Grande Comore.

L'association Dogodogo, œuvre spiritaine, nous permet de mettre un pied sur un territoire important de l'Océan indien de par son influence culturelle forte. Elle a pour mission l'accueil d'enfants des rues et leur formation professionnelle. Ce partenariat pourra notamment nous donner la possibilité d'envoyer les jeunes Réunionnais et Mahorais dans un pays anglophone.

Enfin, la poursuite du projet Sandratra, constitué avec nos 4 partenaires malgaches, a été confirmé par ses financeurs que sont l'AFD et le Gouvernement de Monaco. Ce 2ème cycle du projet, intitulé Sandratra 2, a entretenu sa dynamique d'apprentissage de l'action collective et de plaidoyer au profit des enfants des rues de Tana. Le pilotage du projet s'est fait à distance -en visio- du fait des circonstances, et malgré les difficultés techniques la dynamique collective ne s'est pas démentie. Il faut noter cependant qu'une divergence majeure avec l'une des 4 associations, l'association Enda, nous a conduit à envisager une suspension de nos relations de partenariat.

Une organisation Océan indien plus structurée

La crise sanitaire a accru l'isolement des structures d'Apprentis d'Auteuil dans l'Océan Indien. A Mayotte en particulier, le fort taux de contamination au Covid allié aux problèmes d'insécurité et expression de violence entre bandes de jeunes, fragilisent les équipes, et en particulier les salariés métropolitains tentés de rentrer en métropole. L'association Apprentis d'Auteuil Mayotte a eu recours à plusieurs occasions au soutien technique d'Apprentis d'Auteuil Océan indien, dans le domaine de la finance (DAF), des ressources humaines (DRH) , et de l'informatique. Il est donc apparu nécessaire de constituer un lien plus structurel entre les deux associations, d'une part pour mutualiser les ressources et renforcer la capacité de gestion, et d'autre part pour mieux ajuster le développement stratégique de l'une et l'autre de ces deux structures, et favoriser ainsi une vision partagée à l'échelle de la région Océan indien.

L'année 2020 aura donc été une année de repli dû au confinement, d'inquiétude de la propagation de l'épidémie, de doutes sur les options à prendre pour le bienfait des jeunes, mais aussi une année de créativité et d'engagement de la part des salariés d'Apprentis d'Auteuil Océan Indien. C'est ce que nous souhaitons saluer.

Philippe Rose
Directeur général

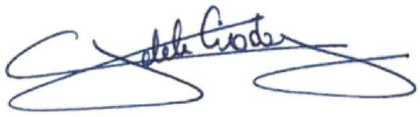

Christian Boyer de La Giroday
Président

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901
Siège social : 4 avenue de la Victoire - 97400 SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2018-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 20 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

EXA
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pierre-Yves TESSIER

Période clôturée au : 31/12/2019

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN ACTIF

Etablissement : 93 AUTEUIL OCEAN INDIEN

BILAN ACTIF	01/2020 à 12/2020			01/2019 à 12/2019
	Brut	A déduire	Net	
Actif immobilisé (Total I)				
Immobilisations incorporelles	2 028,87	2 028,87	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de developpement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	2 028,87	2 028,87	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	2 769 635,71	1 983 470,66	786 165,05	231 428,64
Terrains	16 841,38	388,29	16 453,09	0,00
Constructions	653 218,09	550 823,21	102 394,88	60 357,95
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 719 630,68	1 432 259,16	287 371,52	171 070,69
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	379 945,56	0,00	379 945,56	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	28 928,72	0,00	28 928,72	20 652,64
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	28 928,72	0,00	28 928,72	20 652,64
Total I	2 800 593,30	1 985 499,53	815 093,77	252 081,28
Actif circulant (Total II)				
Stocks en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	3 812 254,81	274 442,38	3 537 812,43	5 387 624,73
Créances clients, usagers et comptes rattachés	565 906,46	274 442,38	291 464,08	996 124,92
Créances reçues par legs et donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	3 246 348,35	0,00	3 246 348,35	4 391 499,81
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	1 103 226,84	0,00	1 103 226,84	791 020,38
Charges constatées d'avance	24 665,62	0,00	24 665,62	26 459,94
Total II	4 940 147,27	274 442,38	4 665 704,89	6 205 105,05
Frais d'emission des emprunts (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecarts de conversion actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
BILAN ACTIF (I + II)	**7 740 740,57**	**2 259 941,91**	**5 480 798,66**	**6 457 186,33**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Période clôturée au : 31/12/2019

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN PASSIF

Etablissement : 93 AUTEUIL OCEAN INDIEN

BILAN PASSIF	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
Fonds propres (Total I)		
Fonds propres sans droits de reprise	394 912,27	394 912,27
Fonds propres statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	394 912,27	394 912,27
Fonds propres avec droits de reprise	0,00	0,00
Fonds statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	603 615,69	428 910,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	603 615,69	428 910,00
dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	603 615,69	428 910,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	1 077 169,74	1 049 286,40
dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	54 731,50	33 881,96
Excédent ou déficit de l'exercice	-163 331,05	202 589,03
Situation nette (sous total)	1 912 366,65	2 075 697,70
Fonds propres consomptibles	0,00	0,00
Subventions d'investissement	152 000,47	123 219,68
Provisions règlementées	50 084,45	44 829,96
dont provisions règlementées des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Total I	2 114 451,57	2 243 747,34
Fonds reportés et dédiés (Total II)		
Fonds reportés lié aux legs et donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	1 443 686,15	1 380 803,08
Total II	1 443 686,15	1 380 803,08
Provisions (Total III)		
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
Total III	0,00	0,00
Dettes (Total IV)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 313,91	298 710,19
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	661 113,05	583 758,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56 876,81	0,00
Autres dettes	728 219,97	1 784 778,90
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	196 137,20	165 388,20
Total IV	1 922 660,94	2 832 635,91
Ecarts de conversion passif (V)	0,00	0,00
BILAN PASSIF (I + II + III + IV)	**5 480 798,66**	**6 457 186,33**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Période clôturée au : 31/12/2019

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2(Exercice du 01/01/2020 au 31/12/:

Compte de résultat

Etablissement : 93 AUTEUIL OCEAN INDIEN

Compte de résultat	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
Total des produits d'exploitation (I)		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	420 895	370 472
Ventes de biens	21 185	-
Dont vente de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	399 710	370 472
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	7 034 979	7 550 575
Concours publics et subventions d'exploitation	5 468 514	5 885 541
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	-
Ressources liées à la générosité du public	13 665	44 693
Dons manuels	12 665	42 643
Mécénats	1 000	2 050
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	1 552 800	1 365 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	49 656	34 821
Utilisation des fonds dédiés	489 015	148 271
Autres produits	46 603	72 248
Total I	8 041 148	7 921 046
Total des charges d'exploitation		
Achats de marchandises	13 156	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	2 568 508	2 148 081
Aides financières	271 369	177 884
Impôts, taxes et versements assimilés	161 782	139 129
Salaires et traitements	3 091 980	2 562 556
Charges sociales	1 399 992	1 094 361
Dotations aux amortissements et dépréciations	143 139	128 967
Dotations aux provisions	-	-
Reports en fonds dédiés	551 898	1 380 803
Autres charges	- 3 011	6 486
Total II	8 198 813	7 638 268
Resultat d'exploitation (I-II)	- 157 665	282 779
Total des produits financiers (III)	-	-
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	-	-

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Total des charges financières (VI)		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	-	-
Résultat financier (III-IV)	-	-
Résultat avant impôts (I-II+III-IV)	- 157 665	282 779
Total des produits exceptionnels (V)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 596	1 894
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions transfert de charges	4 000	-
Total V	5 596	1 894
Total des charges exceptionnelles (VI)		
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	2 008	79 030
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	-	-
Dotation exceptionnelle sur les amortissements et provisions	9 254	3 053
Total VI	11 262	82 083
Résultat exceptionnel (V-VI)	- 5 667	- 80 190
Participation des salariés (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	8 046 743	7 922 940
Total des Charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 210 075	7 720 351
Excedent ou déficit	- 163 331	202 589

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens	-	-
Prestation en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

APPRENTIS D'AUTEUIL
OCEAN INDIEN

ANNEXE AUX COMPTES 2020

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels **d'APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN.**

C'est une note explicative de l'exercice clos le 31/12/2020 avant répartition du résultat dont le total bilan est de **5 480 799 €** et le résultat dégage un déficit de 163 331 **€** avec un total produit d'exploitation de **8 041 148 €**

L'exercice 2020 a une durée de douze mois, et porte sur la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2020 sont marqués par les évènements suivants :

- **Implantation au Port**

Rappel : « le Conseil d'administration a la conviction que la délocalisation du Lycée Professionnel Saint-François-Xavier est inéluctable et décide de déposer un dossier technique dans ce sens à la Fondation d'Auteuil » (délibération CA 12 Juin 2018). Un programme opérationnel est posé pour aboutir à une sortie de site de la Montagne en Juillet 2023.
En Mai 2020, AAOI a pris à bail un bâtiment au triangle de l'Oasis au Port. Après aménagement il a été ouvert à l'activité fin 2020. La Fondation d'Auteuil a déposé un permis de construire sur la parcelle jouxtant le bâtiment pris à bail. Ce projet immobilier accueillera le lycée, les activités d'insertion et d'apprentissage. Il prévoit une livraison par phase 2022 et 2023.

- **Développement**

En 2020 AAOI a ouvert une seconde maison des familles sur Saint-Pierre. L'équipe L'avenir Ta nou a été montée sur Saint-Louis (financement PIC local). Propulse, un dispositif de pré apprentissage a ouvert fin 2020 (financement PIC en consortium avec la Fondation).

- **Fonds Européens :**

Le co-financement au fonds PIC Etincelle a été finalisé en 2020 avec la contractualisation d'un IEJ début 2020 : 91.8% de financement sur une assiette de charge de 734k€ pour la période Novembre 2019 à Mars 2021.

- **Crise sanitaire :**

La crise sanitaire a influencé les activités d'AAOI avec un impact de 73k€ défavorable sur le résultat d'exploitation, 42k€ sur les activités fonds propres et 31k€ pris en charges par les financeurs (ASE et Maison des familles).

Activité
Certains dispositifs ont dû fermer pendant le confinement comme le relais d'accueil de la Montagne, les visites médiatisées et l'Accueil de Jour, l'internat du lycée. D'autres ont fonctionné différemment comme les dispositifs Etincelle, la MDF, les anciens. L'internat ASE a continué de fonctionner « normalement ».

Compte de résultat

Malgré les impacts sur l'activité les principaux financeurs d'AAOI ont rapidement exprimé le maintien de leur soutien financier malgré les impacts activité : Conseil Départemental service protection de l'enfance, rectorat et région pour le scolaire, DIECTTE (FSE)…

Sur les produits, L'évolution de l'activité a entrainé des avoirs aux familles des internes et des ½ pensionnaires du lycée. Le dispositif activité partielle du gouvernement a permis la prise en charge de 10k€ de masse salariale.
L'ASE a fléché des fonds supplémentaires pour couvrir des achats d'équipement et prime aux salariés présents. Enfin AAOI a bénéficié du soutien de donateurs au niveau national pour 33k€ pour couvrir une partie des couts sanitaires.
Sur les charges l'achat de masques, gel, le déploiement de prestations ménages spécifiques ont représenté 77k€. Nos prestataires restauration et nettoyage au lycée nous ont fait bénéficier des financements activité partielle. Tout comme la Fondation, les salariés en premières lignes auprès des jeunes lors du confinement ont reçu une prime d'engagement de 500€ / personne.

Impact COVID AAOI 2020 :

	Fonds propres	Financement externe
Produits		
Tarification famille internat 1/2pension	-45	0
Activité partielle	10	0
Soutien ASE	0	15
Fonds privés (national)	25	7
Charges		
Activité partielle	10	0
achats équipement/prestation	42	35
Avoir restauration-ménage lycée	-20	0
Prime D'engagement		18
Impact résultat	-42	-31

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général.

AAOI a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et son adaptation apportée par le règlement N° 2049-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception des changements de présentation rendus nécessaire par l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 applicable à compter du 1er janvier 2020.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthodes comptables. (cf. point 3).

3. CHANGEMENTS METHODES COMPTABLES

Les principaux changements concernant la présentation des comptes d'AAOI sont :

- Les modèles de tableaux d'actif, passif et de compte de résultat ;
- La présentation des fonds propres et des produits d'exploitation est modifiées ;
- Le traitement des ressources apportées par d'autres organismes sans but lucratif et issues de la générosité du public (comme d'autres Fondations) figurent désormais au poste « contribution financière sans contrepartie »
- Le mécénat est considéré comme une ressource issue de la générosité du public ;
- Les contributions financières issues de la générosité du public et affectées au financement d'acquisition d'immobilisations sont désormais rapportées au compte de résultat sur la même durée que celle retenue pour les amortissements des immobilisations correspondantes et un traitement rétrospectif a été effectué dans les comptes 2020 ;
- Les postes "Utilisation des Fonds dédiés" et "Reports en Fonds dédiés", qui correspondent aux anciennes rubriques "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" et "Engagements à réaliser sur ressources affectées" figurent désormais dans les produits et charges d'exploitation du compte de résultat, et non tout à la fin de celui-ci.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIF

A. IMMOBILISATIONS BRUTES

Rubriques en euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	2 029 €			2 029 €
Immobilisations corporelles	2 115 704 €	653 931 €		2 769 636 €
Immobilisations financières	20 653 €	10 320 €	2 044 €	28 929 €
TOTAL	**2 138 386 €**	**664 252 €**	**2 044 €**	**2 800 593 €**

Les immobilisations brutes correspondent aux immobilisations valorisées depuis la création de l'association : immobilisations réalisées en propre depuis 2008, mais aussi, aux immobilisations du Lycée Professionnel Saint-François-Xavier intégrées au bilan **APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN** lors de la reprise des activités de l'établissement.

La rubrique Immobilisations corporelles s'élève **2 801k€** au 31 décembre 2020 soit une variation de 662**k€** par rapport à fin 2019.

Les principaux investissements 2020 sont :

- L'aménagement de bâtiment SEMADER au Port est en finalisation fin 2020. Ces travaux représentent **380 k€** comptabilisés en immobilisations en cours

- Des investissements sur la MECS pour **106 k€** en ligne avec le plan pluriannuel d'investissement validé par le département : Climatisations Saint-André / Saint-Benoit (24 clim pour 37k€), renouvellement mobilier Saint-André (33k€), faux plafond à l'ASB (19k€), et des toiles d'ombrage à Saint-Paul (8k€) ...

- Des investissements sur le lycée pour **114 k€** :
  - 62k€ sur fonds propres : informatiques 27k€, nouveau portail 17k€, 7k€ aménagement site du Port, serveur informatiques 5k€
  - 52k€ financés par la région : informatiques 27k€ dont la salle informatique du Port, mobilier 8k€

- investissement informatique pour 46k€ sur les autres services dont 2 serveurs 10k€ au siège et au site du Port, salle informatique Boost 8k€ et équipements des nouveaux salariés.

Les « **Immobilisations financières** » s'élèvent à **29k€ (+9k€)** au 31 décembre 2020 ; elles correspondent aux dépôts et cautionnements versés, pour les prises à bail de l'association. L'augmentation correspond à la caution du bâtiment SEMADER du Port.

B. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Amortissements

Rubriques en euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	2 029 €			2 029 €
Immobilisations corporelles	1 884 275 €	99 195 €		1 983 470 €
TOTAL	**1 886 304 €**	**99 195 €**	**0 €**	**1 985 499 €**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie comptable :

- Logiciel	3 à 5 ans
- Aménagement des terrains	5 à 10 ans
- Construction :	
Structure	35 à 50 ans
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 ans
Menuiseries intérieures et extérieures	15 ans
Electricité, sécurité incendie	15 ans
Aménagement	10 ans
- Installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
- Matériel et outillage	4 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Mobilier d'hébergement	3 à 5 ans

Au 31 décembre 2020, les immobilisations d'**APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN** représentent une valeur nette comptable de : **815 094 €.**

C. CREANCES

Les principales créances « **Clients et comptes rattachés** » se décomposent de la façon suivante :

Rubriques en euros	Montant brut	A un an	A plus d'un an
AAM	71 142 €	71 142 €	
Familles	306 694 €	220 141 €	86 553 €
ase	175 031 €		175 031 €
divers	13 040 €	235 €	12 805 €
Total clients et comptes rattachés	**565 906 €**	**291 518 €**	**274 389 €**

- ✓ Au titre d'APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE (AAM) : Ce sont des créances correspondant à des facturations de service de 2020 pour un montant de 71k€. Les anciennes créances ont été soldées au cours de cette année.

- ✓ Au titre des Familles du Lycée Professionnel Saint-François-Xavier un montant de 284**k€** les créances à plus d'un an font l'objet d'une provision pour dépréciation.

- ✓ Au titre du Conseil Départemental, financement des prestations MECS : **175k€**. Le solde est constitué des factures antérieures à 2018 qui font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les principales créances « **Autres créances** » se décomposent de la façon suivante :

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Rubriques en euros	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Personnel et comptes rattachéss	4 979 €	631 €	4 348 €
Organismes sociaux	7 149 €	7 149 €	
Etat et autres collectivités	1 310 009 €	885 095 €	424 914 €
Groupe et associés	1 893 367 €	1 520 000 €	373 367 €
Divers	30 844 €	30 844 €	
Total Autres Créances	**3 246 348 €**	**2 443 719 €**	**802 629 €**

- ✓ **Etat et autres collectivités**
  Ces créances sont principalement constituées
  - Soutien Sandratra (Madagascar), 471k€, Principauté de Monaco et Fondation d'Auteuil qui a contractualisé avec le second bailleur du projet l'AFD.
  - Produits FSE : **360k€** à recevoir sur les dispositifs Etincelle
  - PIC (plan investissement et compétences) pour le programme invisible 2020-2022, **216k€**
  - Autres subventions : subventions Région d'investissement pour le lycée 40**k€**, subvention CAF pour la maison des familles 45**k€**, forfait d'externat pour le trimestre scolaire Septembre - Décembre 2020 pour 44 **k€.**

- ✓ **Groupe et Associés : créance de la FONDATION d'AUTEUIL :**
  Le solde à recevoir au 31/12/2020 est composé d'un reste à percevoir de la subvention de fonctionnement 2019 de 373**k€** et de l'intégralité de la subvention 2020 **1 520k€, s**oit une créance totale de la Fondation de **1 893k€.**

En 2020, en coordination avec la Fondation d'Auteuil, les dettes & créances avec la Fondation d'Auteuil ont été compensées à hauteur de **1 759 151€.**

D. DISPONIBILITES

Le compte courant à la BFC présentait un solde positif de 1 071 373€ au 31/12/2020.

Les « Disponibilités » incluent également les caisses des établissements (4.9k€) et les avances accordées à des salariés dans le cadre de leurs fonctions (Directeurs et chefs de services MECS) : 27k€.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIF

		montant au 31/12/19	Affectation du résultat N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	montant au 31/12/20
Fonds Propres	**Fonds associatifs sans droit de reprise**	**394 912 €**				**394 912 €**
Reserve	**RESERVE PROJET (ASE)**	**428 910,00 €**		**174 706 €**		**603 616 €**
	Dépenses refusées par le tiers financeur	-395 028,04 €				-395 028,04 €
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs (ASE)	335 244 €	289 221 €	-174 706 €		449 759,54 €
	Report à nouveau fonds propres	1 109 070 €	-86 632 €			1 022 438 €
	Report à nouveau	**1 049 286 €**				**1 077 169 €**
	Résultat de l'exercice	**202 589 €**	**-202 589 €**	**-163 331 €**		**-163 331 €**
	Subventions d'Investissements	**123 219 €**		**56 000 €**	**-27 219 €**	**152 000 €**
	Provisions règlementées (ASE)	**44 830 €**		**9 254 €**	**-4 000 €**	**50 084 €**
TOTAL		**2 243 746 €**	**-202 589 €**	**76 629 €**	**-31 219 €**	**2 114 451 €**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

A. Fonds propres

Les « **Fonds associatifs sans droit de reprise** » correspondent aux fonds apportés par l'Organisme de gestion du Lycée professionnel La Montagne (OGEC) dans le cadre de la reprise par **APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN** des activités du Lycée professionnel, de l'Internat et du Réseau d'Insertion Réunion. Ces fonds n'ont pas évolué depuis.

B. Réserves

Réserve Projet (ASE), Le conseil départemental accepte l'affectation d'une partie des excédents des comptes administratifs ASE à une réserve pour compensation des futures charges d'amortissements. Les **175k€** de dotations correspondent à 50% des excédents des comptes administratifs 2019 de l'internat ASE.

Report à nouveau, il est constitué de 3 éléments :

- **Dépenses refusées par tiers financeur** : se constitue exclusivement des dépenses rejetées par le financeur lors de l'examen des comptes administratifs. Aucune dépense n'a été rejetée sur les comptes administratifs 2019 (dernières dépenses rejetées : 2014).
- **Résultat des activités MECS** faisant l'objet d'un contrôle par tiers financeur : A fin 2020, il est constitué des excédents 2018 et 2019 diminué de la part affectée en réserve projet et des provisions Congés Payés non financé par l'ASE.
- Le **« Report à nouveau »** est constitué des affectations des résultats autres que ceux sous contrôle de tiers financeurs. La variation de **-86 k€** résulte de l'affectation du résultat 2019 décidée par l'AGO du 21 Avril 2020.

Le **« Résultat »** d'**APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN** de l'exercice **2020** est un déficit de **163 331€** (toutes activités confondues) se décomposant ainsi :

- Résultat des activités sous fonds propres : **-197 667€**. Le déficit constaté sur les activités fonds propres est légèrement plus important qu'anticipé au budget (-188k€). Un retard sur le projet d'investissement au Port (-33k€ d'amortissement), des fonds privés nationaux sur les MDF (+37k€), des vacances de poste sur le siège et au lycée ont permis de couvrir la Prime PEPA (35k€), l'impact covid (35k€) et une rupture conventionnelle sur le siège.
- Le résultat sous contrôle de tiers financeurs de **+34 336 €** est, constitué d'un excédent de fonctionnement 2020 de +286 k€ et un remboursement des excédents 2019 (déficit) de -252k€

Les Subventions d'investissement présentées au Passif correspondent aux subventions perçues *(dont Taxe d'Apprentissage pour le Lycée professionnel).* La dotation 2020 (56k€), correspond à la subvention d'investissements de la Région 2020 au Lycée Saint François Xavier. La reprise est la part des subventions inscrites au compte de résultat pour 2020, et l'impact de la sortie des immobilisations entièrement amorties.

La provision règlementée pour renouvellement d'immobilisation est alimentée par une provision qui ajuste les amortissements de l'exercice au niveau des amortissements approuvés au Plan pluriannuel d'investissement de la MECS validé par le conseil Départemental.
Le niveau de cette provision règlementée est suivi par le Conseil départemental dans le cadre des comptes administratifs annuels

C. Fonds dédiés

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Nature des subventions	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise	Montant fin d'exercice
PIC INVISIBLE DIECCTE 2019-SDEQ-07	431 267,00		176 677,00	254 590,00
Projet Cohésion des territoires Région	3 000,00		3 000,00	0,00
SANDRATA 2 2019-2022 (Monaco)	341 934,00		269 155,00	72 779,00
Mécenat Vindemia	2 207,00		2 207,00	0,00
SANDRATA 2 2019-2022 (OAA)		551 898,00		551 898,00
PIC ETINCELLE boost aut01	276 656,79			276 656,79
PIC ETINCELLE skola aut02	76 433,60		7 440,74	68 992,86
PIC ETINCELLE coord DR200 lc8	64 500,00		12 569,19	51 930,81
PIC PROPULSE	184 804,69		17 966,00	166 838,69
TOTAL	**1 380 803,08**	**551 898,00**	**489 014,93**	**1 443 686,15**

La principale évolution est l'intégration en fonds dédiés de la convention avec la Fondation pour le projet Sandratra (552 k€). Avec les fonds Monaco, c'est 624 k€ qui couvriront le projet jusqu' à son terme fin Aout 2022.
Les autres fonds dédiés ont été repris à la hauteur des charges nettes engagées sur l'exercice 2020. Sur les dispositifs Etincelle, en 2020, l'activité a été financé à 91.8% par les fonds européens, ceci explique les faibles reprises pour 2020.

D. Provision pour risque

Il n'y a pas de provisions pour risque au bilan AAOI.

E. DETTES

Nature de la dette en €	Montant total	de 0 à 1 an	à plus d'un an
Fournisseurs	280 314 €	280 314 €	
Dettes fiscales et social	661 113 €	639 530 €	21 583 €
Dettes sur Immo	56 877 €	56 877 €	
Autres dettes	728 220 €	728 220 €	
Produits constatés d'avance	196 137 €	196 137 €	
TOTAL	**1 922 661 €**	**1 901 078 €**	**21 583 €**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

En 2020, Les **Dettes fournisseurs** sont constituées de **246k€** de dettes fournisseurs, et **36k€** de factures non parvenues.

Les « **Dettes fiscales et sociales** » de **612k€** sont constituées des dettes envers les salariés principalement au titre de la provision pour congés payés 337k€, et les dettes envers les organismes sociaux correspondant aux cotisations du 4ème trimestre 2020.

Les Autres dettes intègrent principalement la dette envers la **FONDATION d'AUTEUIL, 692k€** constituées de refacturation de loyers, de mise à disposition de personnel et de prestations associées pour l'exercice 2020. Les dettes antérieures à 2020 ont été compensées, cf créances groupes et associés.

Les « **Produits constatés d'avance** » concernent :

- Les frais de scolarité et d'internat facturés aux familles, pour la partie relative à 2021 de janvier à juillet (172k€).
- Les subventions relatives aux projets BIMER et Amorce conventionnées sur 2020 ont également constituées des PCA à fin 2020 (**25k€**)

6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à **8 041 148€** au titre de l'exercice 2020 contre **7 921 046€** au titre de l'exercice précédent.

Les produits se composent comme suit :

a. Ventes de biens et services (420 k€)

- ✓ La facturation des frais de scolarité et d'internat aux familles 218k€
- ✓ La facturation de prestations à APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE 89K€
- ✓ Les produits locatifs 30k€ correspondant au revenu locatif perçu de Freedom pour leur antenne au Lycée de la Montagne
- ✓ En 2020, 21k€ de vente de biens sont comptabilisés, chiffre d'affaire de la boutique éphémère Skola.

b. Produits de tiers financeurs (5 468 k€)

Concours publics et subvention d'exploitation

concours publics	**2 020**	**2 019**
Produits ASE	3 841	3 748
Projet Sandratra	552	475
FSE	482	-
Activité Lycée	404	390
Activité MDF	136	68
PIC		1 204
Autres	53	
Total	**5 468**	**5 885**

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes

- ✓ **Les produits ASE 3 841k€**, constitués comme suit :
  - **4 077k€** financement des charges d'exploitation 2020
  - **- 252k€ reprise de l'excédent repris des comptes administratifs 2018.**
  - **19k€ de soutien exceptionnel lié à la crise sanitaire**

- ✓ **Sandratra (Madagascar 2019-2023)** : Ce sont les fonds reçus de la Fondation d'Auteuil rétribution du financement AFD. En 2019, AAOI avait perçu les fonds de Monaco pour le projet

- ✓ **FSE** : produit FSE, pour les activités Etincelle

- ✓ **Lycée** : Les forfaits Etat, région et la taxe d'apprentissage. En 2020 de meilleurs forfaits ont compensé une mauvaise collecte taxe.

- ✓ **Maison des Familles :** soutien CAF, commune, DJSCS et bailleurs sociaux. L'évolution de ligne à la hausse s'explique par l'ouverture de la 2de maison à Saint-Pierre.

- ✓ **PIC** : en 2019 AAOI avait perçu les fonds PIC Etincelle, Invisibles et Propulse

- ✓ **Autres** : soutien Commune/Etat via politique de la ville pour Etincelle (20k€) et les invisibles (16k€), projet BIMER (15k€) et Amorce (10k€)

Contributions financières

Cette ligne reprend au **soutien de la Fondation Auteuil :** subvention de fonctionnement 2020 **1 483k€**, et soutien à des projets spécifiques, maison des familles (37k€) et crise sanitaire 33k€

Reprises de provisions (50 k€ en 2020)
Elles sont constituées des reprises de la provision n-1 de dépréciation des créances famille du lycée pour 37k€ et également 4k€ de reprise pour renouvellement d'immobilisation (ASE)

Utilisation des fonds dédiés (489€ en 2019)
Voir reprise des fonds dédiés

B. LES CHARGES

a. Autres achats et charges externes

Ces charges représentent pour l'exercice 2020 un montant de **2 569 K€ (2 148 K€ en 2019)**.

	2 020	2 019
Achats	335 658 €	239 498 €
Services Extérieurs	1 072 796 €	853 936 €
Autres services extérieurs	1 160 054 €	1 054 646 €
Autres charges Externes	**2 568 508 €**	**2 148 081 €**

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes

- ✓ **Achats,** concernent les Services généraux : fluide, entretien des bâtiments, carburant et les achats pour les activités scolaires et éducatives. L'augmentation s'explique par les achats relatifs à la crise sanitaire 50k€ et les équipements des nouveaux sites du Port et la nouvelle maison des familles.

- ✓ **Services extérieurs :**

L'évolution à la hausse s'explique par 2 facteurs : la location des nouveaux sites et l'entretien des locaux

- **Location 754k€ (2019 : 608k€)** : le bail du site du port contractualisé en 2020 impacte cette ligne pour 90k€. Le loyer de la Halle du Port (bail de Septembre 2019) augmente également la ligne pour 20k€
- **Entretien du bâti et terrain 208k€ (2019 ; 114k€)** : En 2020, la fonction services généraux s'est structurée avec l'arrivée d'un responsable SG au Lycée en Sep 2019 et la prise en main de l'entretien par l'assistant de direction MECS. Cela entraine de facto une hausse des charges. Egalement en 2020, 2 chambres de septaine (covid) ont été aménagées à la MECS (15k€) et des dégradations importantes par les jeunes ont dû être réparées sur Saint-Benoit (20k€).
- **Prestations éducatives 54k€** : constantes par rapport à 2019
- **Autres** : Primes d'assurances (33k€) et cotisation diverses 20k€

- ✓ **Autres services extérieurs**
  - **Dépenses d'alimentation 346k€ (372k€ en 2019)** : Restauration concédée au lycée et à la MECS. La baisse est due à la période de confinement.
  - **Personnel prêté en interne 342k€** : Mise à disposition de personnel de la Fondation avec 2 postes en 2020.

- **Honoraires 132k€ (2019** : 66k€) : Gestion de projet Campus **26k€,** Architecte **31k€,** frais de notaire (bail), évaluation site de la Montagne : **8k€,** accompagnement FSE 9k€ et les honoraires CAC et prestation paye **45k€**
- **Nettoyage locaux 92k€** : La prestation ménage est externalisée dans les établissements
- **Dépenses de télécommunications 74k€, +**20k€ versus 2019

b. Aide financière

Les **aides financières** s'élèvent à 271**k€,** le principal poste est la rétrocession par **APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN** des Fonds de la principauté de Monaco et de l'AFD à ses partenaires Malgaches sur le projet Sandratra (**191k€**). Sur cette ligne on retrouve également la rétrocession à l'Ecole de la 2ème chance d'une partie des fonds PIC Invisibles perçues (20% d'avance).

c. Impôts, taxes et versements assimilés

La charge est de **162k€** pour l'exercice 2020. Elle est constituée de la participation obligatoire de l'employeur à la formation (72 K€). Elle intègre également la taxe sur les salaires pour 70k€.

d. Salaires et traitements, charges sociales

Ils correspondent aux rémunérations brutes et charges liées des salariés d'**APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

	2020	2019	Variation
Effectif moyen (CDI et CDD)	84,23	74,2	13,5%
Salaires et traitements – en K€	3 092	2 563	20,7%
Charges sociales – en K€	1 400	1 094	27,9%

Les ETP et salaires 2020 reflètent le développement d'AAOI. Les salaires sont en augmentation de 530k€ (+10 ETP). L'équipe Etincelle a été constituée second semestre 2019 avec les derniers arrivés en 2020 : +254k€, +4.75 ETP. L'avenir Tanou (invisibles) a débuté en 2020 : +67k€, +2 ETP. Sur le siège +55k€ +1.5 ETP. Ouverture de la maison des familles de Saint-Pierre, +30k€, 0.8 ETP

L'année 2020 a également été impactée par le versement aux salariés de primes exceptionnelles : Prime PEPA 54k€, prime d'engagement 18k€. En 2020, une rupture conventionnelle a été finalisée et un départ à la retraite sur le MECS (reliquat de CP important 35k€).

Le taux de charges sociales moyen est en hausse de 2%. Les nouveaux recrutements ont été en majorité des postes de cadre (équipe Etincelle), et des salariés AAOI sont passés cadre en 2020. Par ailleurs, il y a eu moins de contrats aidés dans les effectifs. Ces éléments expliquent cette variation.

e. Amortissements sur immobilisations, provisions

Ils correspondent aux amortissements des biens inscrits au bilan, 100k€ et Les **dotations aux provisions sur l'actif circulant** de 44k€ portent sur des provisions pour dépréciation de créances, liées aux factures des Familles.

f. Report en fonds dédiés

Pour 2020, les 552k€ concernent la mise en fonds dédiés de la subvention de la Fondation d'Auteuil pour le projet Sandratra (2019-2023).

C. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier n'appelle pas de commentaires spécifiques.

D. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel~~lels~~ n'appelle pas de commentaires spécifiques.

7. ANALYSE FINANCIERE PAR ETABLISSEMENT

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Les résultats 2020 par établissements sont les suivants :

Montants en K€	Réalise 2020		
	Charges	Produits	Résultat
MECS LA TRINITE Fonctionnement 2018	3 819	4 105	286
reprise de résultat n-2		-252	-252
Résultat AOI sous contrôle tiers financeur	3 819	3 853	34
MECS non financées	102	0	-102
LYCEE	1 620	705	-915
PROPULSE	18	18	0
BOOST & SKOLA	533	531	-2
AFI	29	23	-6
INVISIBLE St LOUIS	192	192	0
MAISON ST JOSEPH	55	0	-55
MAISON DES FAMILLES	184	185	1
MADAGASCAR + International AAOI	276	269	-7
COLLECTE non dédiées		13	13
SIEGE	1 007	555	-451
SOUTIEN MAYOTTE	71	71	0
Total avant subvention	4 089	2 563	-1 525
Subvention Fondation		1 483	1 483
Résultat propre AAOI de fonctionnement	4 089	4 046	-42
Charges de restructuration Lycée	155		-155
Résultat propre total AAOI	4 244	4 046	-198
Résultat Comptable	8 063	7 900	-163

APPRENTIS D'AUTEUIL

OCEAN INDIEN

Apprentis d'Auteuil Océan Indien

4 avenue de la Victoire
97400 Saint-Denis
Tél. 02 62 200 230

ocean-indien.apprentis-auteuil.org

La confiance peut sauver l'avenir